

COMITE DE DIRECTION CONSULTATION ELECTRONIQUE DU MARDI 18 AOUT 2026

PAGE 1/1

Ont participé à la consultation :

M. GRENET François, Président

M. LEYGE Marc, Président délégué

Mmes AYRAULT GUILLORIT Marie-Ange, BARROT Pierrette, BERLAND MILLET Stéphanie, CAIRAULT Océane LOPEZ Valérie, VEYSSY Catherine, MM. BARRAULT Jean-Claude, BASQ Stéphane, BLONDY Jonathan, BONNET Jean-François, BOUARD Gilles, CHRISTY Cédric, COLLONNAZ Brice, DARRIGUES Franck, DARROMAN Jean-Jacques, DUBEAU Serge, ETHEVE Franck, FOUILLET Laurent, GOUGNARD Alexandre GUAGLIARDI Loreto, HONDELATTE Lilian, LACOUÉ-NEGRE Michel, LAGARDE Bernard, MICHELET Sylvain, ROUGER Alain, SELLE Jean-François SISSAOUI Mounir, TOURRETTES Adrien.

N'ont pas participé : M Timothée JOHNSON, M Serge AUBLANC.

Sur le fondement de l'article 10 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football (« Elle juge (...) l'application des présents règlements et des Statuts et Règlements des Liges (...) en appel et dernier ressort, pour ce qui concerne les décisions des Liges régionales, sauf en matière de contentieux électoral »), la présente décision est susceptible de recours devant la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux (juridique@fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification..

La situation des Girondins de Bordeaux étant plus que jamais incertaine et l'organisation d'un match les concernant, une contrainte importante pour le club les recevant, il est proposé aux membres du Comité de direction de statuer sur le report du match de la journée 1 - Championnat de régionale 1 - Poule B :

FC Saint Médard en Jalles – FC Girondins de Bordeaux du samedi 29 août 2026.

Êtes-vous favorable au report du match FC Saint Médard en Jalles – FC Girondins de Bordeaux (J1 – R1 – Poule B) du samedi 29 août 2026 ?

POUR : 27 votes

CONTRE : 2 votes

ABSTENTION : 1 vote

Le Président, François GRENET



La Secrétaire Générale, Catherine VEYSSY

